

## 2020 LE COMITÉ DIRECTEUR MADA COCAGNE

Rappel : Une communauté amie des aînés est un endroit où les aînés peuvent mener une vie saine et active en toute sécurité ce qui améliorera la qualité de vie à long terme. La communauté adopte des initiatives adaptées aux aînés, elle crée un milieu favorable qui respecte leur précieuse contribution et qui leur donne l'occasion de faire briller leurs forces. Cela rehausse la qualité de vie des personnes qui vieillissent en plus de bâtir une communauté qui est plus inclusive pour tous!

Le comité directeur est un groupe formé d'acteurs du milieu de tous âges, dont des aînés, venant de divers secteurs (public, privé ou communautaire) qui travaillent ensemble. L'enjeu consiste à réunir les acteurs importants (5-10) qui se préoccupent des aînés. Une représentation diversifiée des acteurs constitue une condition de réussite de la démarche MADA puisqu'il amène un réseautage dans la communauté.

Le comité directeur est un lieu de concertation, de collaboration et de décisions entre ses membres qui veulent atteindre des objectifs communs nés d'un diagnostic et d'un consensus à l'égard d'un plan d'action.

Mandat :

Veiller aux intérêts et enjeux reliés aux aînés de la communauté tout en favorisant et en encourageant un vieillissement actif, inclusif et en bonne santé pour tous!

Rôle du comité directeur :

- Établir et maintenir un échéancier.
- Connaître et suivre les échelons de la démarche MADA propice à notre communauté.
- Garder en tête les résultats de notre sondage : Sondage des 50+ de Cocagne (bilingue et confidentiel effectué à l'automne 2016).
- Assurer la continuité de la mise en œuvre du plan d'action
  - Réviser annuellement les activités reliées aux priorités de notre plan d'action en plus d'encourager et de poursuivre des activités nouvelles à réaliser.
  - Réviser et réévaluer chaque 3 ans les actions/activités de notre plan d'action
- Suivre les jalons ou étapes établis selon la démarche MADA afin que Cocagne puisse faire part du réseau MADA/CADA en plus d'assurer une participation à la réunion annuelle des MADA/CADA (1-2 membres).
- Maintenir aux trois ans la reconnaissance officielle de la Communauté rurale de Cocagne comme une communauté MADA/CADA du N.-B. qui nous fut accordée en 2017. (prochaine dûe en octobre 2020).
- Trousse – info générale et documents de référence; échéancier (feuille).